

Avant-propos

Outil de conception et de mise en oeuvre d'une planification stratégique, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial ou d'environnement. Le SCoT doit respecter les principes du développement durable, notamment la maîtrise du développement urbain face aux espaces ruraux et naturels.

Au 1^{er} janvier 2016, le territoire métropolitain est couvert par 459 SCoT. La loi *Grenelle II* préconise leur généralisation à l'ensemble du territoire d'ici 2017.

Seul département de France à ne pas encore être couvert par un SCoT, la Haute-Marne s'est engagée dans l'élaboration de ce document de planification. Dans la perspective d'accompagner la construction de ce schéma, la Direction départementale des territoires de Haute-Marne (DDT52) et l'Insee du Grand Est ont décidé de collaborer à la réalisation d'un diagnostic territorial du SCoT nord Haut-Marnais. Cinq thématiques sont abordées : l'évolution démographique, la structure économique, le niveau de vie et les fragilités sociales, le logement, l'accès aux transports et aux équipements.

Ce diagnostic s'appuie sur une approche comparative identifiant les SCoT métropolitains s'approchant des spécificités du SCoT nord Haut-Marnais afin d'en dégager les principaux enjeux. Il constitue un socle de connaissance du territoire et une aide à la réflexion pour l'élaboration de son projet d'aménagement et de développement durable.

Nous tenons à remercier les membres du comité de pilotage de la Direction départementale des territoires de Haute-Marne pour leur implication et la qualité de leurs interventions.

Le directeur départemental des territoires
de Haute-Marne

Le directeur régional de l'Insee
du Grand Est

Jean-Pierre GRAULE

Joël CREUSAT